

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Date de convocation 30/03/2023 L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril, à dix-huit heure,
Date d'affichage 30/03/2023 la Commission Administrative s'est réunie à la Mairie sous la
Nbre de membres Mme BARBELETTE, M. DEMARQUET, LAN, LEBouc,
en exercice: 8 LEPELTIER, Mmes TROPÉE et VANNIER.
Présents : 8 formant la majorité des membres en exercice.
Votants : 8

Madame Madeleine BARBELETTE est nommée secrétaire de séance.

N°2023/06

Vote du compte de gestion 2022

Mme Madeleine BARBELETTE, Vice-Présidente, propose de procéder au vote du compte de gestion 2022.

M. le Président, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il ne lui a pas été formulé d'observations particulières.

➤ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

➤ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

La Commission administrative déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,

Les membres de la Commission administrative votent, à l'unanimité, le compte de gestion 2022 du CCAS faisant apparaître un résultat de clôture de :

Excédent de fonctionnement : 31 779.84 €

Déficit d'investissement : - 2 053.64 €

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Président du C.C.A.S

